



Document d'Entrée en Relation

Conformément à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances.

HD Patrimoine

Entreprise réglementée et contrôlée représentée par Hervé DUPE



HD Patrimoine est une société S.A.R.L. au capital de 4 000 €, dont le siège social est situé au 10 boulevard Georges Mandel, 44200 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 519926299 et représentée par Hervé DUPE.

Ses activités sont : Agent immobilier, Conseiller en Investissements Financiers, Courtier en Assurance

Tél. : 02 40 80 67 05

E-mail : herve.dupe.conseil@gmail.com



Présentation de l'entreprise

HD Patrimoine est une société de Conseil en Gestion de Patrimoine et en investissement immobilier, fondé et dirigé par Hervé DUPE.

Aujourd'hui, HD Patrimoine s'appuie sur ses compétences dans les domaines immobilier, fiscal, juridique, en matière d'assurances, de placements et de financements pour vous proposer les meilleures solutions et répondre aux questions que vous vous posez :

- les pressions fiscale et sociale sont de plus en plus élevées : comment les minorer ?
- le niveau des retraites est incertain : comment se créer un complément de revenus ?
- le pouvoir d'achat est en stagnation : comment développer son patrimoine malgré cette contrainte ?
- les marchés sont volatiles : comment optimiser mon épargne ?

Notre entreprise justifie de garanties civiles professionnelles pour l'ensemble de ses activités.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier, du Code des assurances et de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Le présent document résume toutes les informations légales que HD Patrimoine doit vous avoir communiquées dès le début de la relation.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Hervé DUPE, responsable de traitement pour la gestion de son portefeuille client et prospects. Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées au Cabinet. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Hervé DUPE, herve.dupe.conseil@gmail.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux

HD Patrimoine est inscrit au Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance auprès de l'ORIAS (orias.fr) sous le numéro 10054838.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)

HD Patrimoine est adhérent sous le numéro E002877 à l'ANACOFI (anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (amf-france.org), proposant des prestations de conseils non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

HD Patrimoine est assuré au titre de cette activité, conformément à l'article L.541-3 du Code monétaire et financier.

RCP CGPA d'un montant de 1 506 900 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0412.

COURTIER D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (COA) - COURTIER - B

HD Patrimoine est inscrit sous le numéro 10054838 auprès de l'ORIAS (orias.fr), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (acpr.banque-france.fr). Courtier - b au titre de l'Art. L520-1 II 1er du code des assurances.

RCP CGPA d'un montant de 2 511 500 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0412.

HD Patrimoine est adhérent à l'ANACOFI (anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (amf-france.org).

AGENT IMMOBILIER

Conformément à la Loi n°70-9 portant sur les activités de transaction sur immeubles et fonds de commerce, HD Patrimoine est titulaire de la carte professionnelle numéro CPI440120170000 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de NANTES ST- NAZAIRE.

Carte portant la mention « non détention de fonds » et « absence de garantie financière ».

RCP CGPA d'un montant de 1 506 900 € par année d'assurance sous le numéro de police RCPIP0412.

HD Patrimoine est adhérent à l'ANM Conso - Anacofi-immo.

Nos partenaires

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires dans le cadre de ses statuts réglementés.

Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires.

Liste évolutive et non exhaustive – liste complète sur simple demande

NOM	NATURE	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA THEMA	Assureur	Convention	Commissions
GENERALI	Assureur	Convention	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention	Commissions
UAF LIFE	Assureur	Convention	Commissions
FINAVEO	Plateforme financière	Convention	Commissions
LE CONSERVATEUR	Assureur	Convention	Commissions
BOUYGUES	Promoteur	Convention	Commissions
LAMOTTE	Promoteur	Convention	Commissions
REALITES	Promoteur	Convention	Commissions
VINCI	Promoteur	Convention	Commissions
CERENICIMO	Plateforme immobilière	Convention	Commissions
SOGIMMO	Promoteur	Convention	Commissions
GFP INVEST	Plateforme immobilière	Convention	Commissions
FINANCE SALE	Fonds d'investissements Alternatifs	Convention	Commissions
NOVAXIA	Fonds d'investissements Alternatifs	Convention	Commissions

Modalités de rémunération

La rémunération de chaque Mission correspond à un service rendu qui sert au mieux vos intérêts.

De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, nos Missions peuvent être rémunérées par : des honoraires

- (au forfait, au temps passé, et/ou au résultat) ; et/ou
- des rémunérations liées aux décisions d'investissement que vous choisirez à l'issue de certaines Missions, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement si la Mission est fournie d'une manière non indépendante.

En outre, afin d'améliorer la qualité de notre Mission et dans votre intérêt, nous vous indiquons que nous sommes susceptibles de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à notre disposition par des tiers, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Mission convenue entre nous.

FRAIS D'ENTRÉE

Notre rémunération se compose des frais d'entrée représentant un pourcentage du montant de l'investissement, déduction faite de la part acquise à l'assureur et/ou à la société de gestion.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...)	5,00% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	5,00% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	5,00% max. du montant

FRAIS SUR VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute vente de produits d'assurance ou de placements financiers, HD Patrimoine percevra des frais sur les versements complémentaires et/ou les arbitrages.

Placements financiers (OPCI, SCPI Rendement, Assurance vie, Contrat de capitalisation, PEA...)	5,00% max. du montant
Placements financiers défiscalisants (SCPI Fiscale, FIP/FCPI, Girardin industriel, PERP...)	5,00% max. du montant
Solutions de santé/prévoyance (Accident de la vie, Hospitalisation, Décès invalidité, Obsèques...)	5,00% max. du montant

COMMISSIONS DE GESTION SUR LES OPCVM

Des commissions de gestion sur les OPCVM seront perçues par HD Patrimoine :

Monétaires	0,00% min	2,00% max
Obligataires	0,00% min	2,00% max
Actions	0,00% min	2,00% max
Divers (Fonds structurés, fonds de gestion alternative...)	2,00% min	2,00% max

La rémunération versée est justifiée par l'offre de services et produits diversifiée qui peut vous être présentée par HD Patrimoine et par l'amélioration du service fourni au moyen de la vérification périodique faite par HD Patrimoine que les services ou les produits initialement proposés sont toujours adaptés à vos objectifs, à votre situation financière et à votre expérience.

HONORAIRES DE CONSEIL ET INGÉNIERIE PATRIMONIALE

Les prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité et de l'urgence du dossier que nous avons pu cerner dans ses grandes lignes lors de notre entretien, cette Mission vous sera facturée :
150 € H.T. de l'heure pour une mission simple et 300 € H.T. de l'heure pour une mission d'urgence.

Traitement des Données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ce que vous acceptez expressément.

Les Données à caractère personnel que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par notre responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Nous nous engageons à préserver la sécurité et l'intégrité de vos Données.

Les informations recueillies à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de la présente Mission sont traitées en vue de la bonne réalisation de cette dernière et des obligations réglementaires qui nous incombent, notamment en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et du Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Nous nous engageons à ne collecter et traiter les Données recueillies qu'au regard des finalités de la Mission convenue entre nous.

Ces Données à caractère personnel sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer notre Mission dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Vous reconnaissez que ces Données concernent vos Données à caractère personnel et plus particulièrement : situation patrimoniale, financière, professionnelle, connaissance et expérience en placements, tolérance au risque, capacité à supporter des pertes financières, objectifs, besoins etc. et vous nous donner votre consentement pour leur utilisation.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs Données personnelles.

Certaines informations peuvent être transmises aux producteurs et partenaires dont les produits sont conseillés au titre de la présente Mission, en cas d'une souscription et des suivis y afférents, ainsi qu'aux autorités administratives, judiciaires, ou de contrôle, le cas échéant.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ses droits liés au traitement des Données à caractère personnel selon les modalités indiquées dans le cadre du Document d'Entrée en Relation (DER) et de la présente Lettre de Mission.

Par ailleurs, vous nous autorisez à communiquer l'ensemble de vos Données à nos prestataires informatiques pour le traitement des différents documents relatifs à notre Mission.

Les Données à caractère personnel collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces Données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre siège social dont l'adresse figure en entête de tous nos documents à l'attention du Responsable de traitement.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 -75334 Paris cedex 07.

Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, le service réclamation de l'entreprise HD Patrimoine peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par téléphone

au **02 40 80 67 05**

Par e-mail

à herve.dupe.conseil@gmail.com

Par courrier

HD Patrimoine

Service Réclamation

10 boulevard Georges Mandel

44200 NANTES

HD Patrimoine s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Autorité des Marchés Financiers (AMF)

4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

<https://acpr.banque-france.fr>

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org>

Médiateur de l'Assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur de l'AMF

Mme Marielle Cohen-Branche

17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les réclamations ne relevant pas de l'AMF et/ou de l'ACPR :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

consommation@cmap.fr

<http://www.mediateur-conso.cmap.fr>

Résolutions des différends

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation de la présente lettre de mission, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation des associations professionnelles suivantes :

ANM Conso - Anacofi-immo

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

ANACOFI

92 rue d'Amsterdam

75009 PARIS

A défaut d'accord, le litige sera tranché par le tribunal du ressort du domicile du défendeur.

Je soussigné(e) , atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document. Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client, Fait à , le / / ,

SIGNATURE CLIENT :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE DU CONSEILLER :